

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 28 janvier 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 1
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL-PALU Arrivée après la délibération 1
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL Arrivée après la délibération 1
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
23 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Arrivée après la délibération 1
33 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
34 MOUXY	T PERSON Armelle	
35 MOUXY	T BONICI José	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 PUGNY-CHATENOD	S MICHEL Thierry	Arrivée après la délibération 1
38 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
39 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
40 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
44 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
45 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
46 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
47 VOGLANS	T BERNON Martine	
48 VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	OBISSIER Philippe
GRESY-SUR-AIX	PIGNIER Colette
LE-BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine
MERY	ROULET Stéphane

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 janvier 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 59 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 5 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 21      Année : 2025  
Exécutoire le : 05 FEV. 2025  
Publiée / Notifiée le : 05 FEV. 2025  
Visée le : 04 FEV. 2025

### FINANCES Budget Principal

#### AP/CP042 – Voirie - Voie verte rue Saint Eloi - PAE des Sources - Ouverture

Monsieur le Président rappelle que le projet de voie verte rue Saint Eloi, au sein du PAE des Sources, sur la commune de Grésy-sur-Aix, consiste en la prolongation de la voie verte existante sur une partie du PAE des sources, et ce, jusqu'au rond-point de Grésy-sur-Aix, afin que la totalité du PAE soit desservi par une liaison cyclable sécurisée.

Cette voie verte, réalisée dans sa totalité, permettra ainsi d'offrir en termes de déplacements domicile-travail, au sein de cette zone d'activités, une alternative à la voiture individuelle, mais également, aux habitants, avec une possibilité de relier par un axe cyclable sécurisé le haut d'Aix-les-Bains depuis la commune de Grésy-sur-Aix.

Compte tenu du développement économique de ce secteur et du trafic de véhicules déjà existant et appelé à s'intensifier, il est opportun de sécuriser les déplacements des modes actifs.

Il s'agit d'un itinéraire inscrit au schéma directeur cyclable approuvé en 2021, identifié comme un axe secondaire, mais qui est devenu, au titre de l'importance qu'a pris cette nouvelle voie très fréquentée, et donc dangereuse, un itinéraire « structurant » en termes de bassin de vie.

Il s'agit d'un itinéraire de 500 m linéaire.

Les travaux s'élèvent à 1 006 000 € dont 353 000€ de réfection du tapis de la voirie existante.

#### Au sens du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'Autorisation de Programme (AP) constitue la limite supérieure pouvant être engagée pour le financement des investissements,
- Les Crédits de Paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées annuellement sur les AP correspondantes.

#### La gestion en AP/CP offre :

- Une vision pluriannuelle de la programmation des projets par un affichage du coût global,
- Une lisibilité améliorée du budget par l'inscription uniquement des dépenses à réaliser sur l'année,
- Une gestion assouplie des programmes par la suppression des reports de crédits en N+1 avant le vote du budget.

L'AP/CP représente l'interface entre la Programmation Pluriannuelle des Investissements et le budget (principe d'annualité). L'adoption, la modification, l'annulation d'AP/CP se traduira par le vote d'une délibération en Conseil communautaire.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite du tiers des crédits de paiement inscrit l'année N-1.

Le montant de l'Autorisation de Programme (AP) est proposé à hauteur de 1 006 000 € TTC.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

---

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme présentée.

Aix-les-Bains, le 28 janvier 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 48</li><li>- Présents et représentés : 55</li><li>- Votants : 55</li><li>- Pour : 55</li><li>- Contre : 0</li><li>- Absentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|--|

## APCP042-Voirie -Voie verte rue saint éloi PAE des sources Annexe Ouverture

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP042 -Voirie Voie verte rue saint Eloi PAE des sources		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	155-18AP 156-11AP		
Montant initial de l'opération :	1 006 000,00 euros	TTC	
	<b>DEPENSES</b>	<b>156-11AP</b>	<b>155-18AP</b>
Dépenses programmées 2025	200 000,00 €		200 000,00
Dépenses programmées 2026	153 000,00 €		453 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>353 000,00 €</b>		<b>653 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>			
Subventions attendues			Proposé 479 123,00
F.C.T.V.A. théorique			96 970,50
Emprunt			
Autofinancement			429 906,50
<b>TOTAL</b>			<b>1 006 000,00</b>

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 21 : Budget Principal - AP/CP042 - Voirie - Voie verte rue Saint Eloi - PAE des Sources - Ouverture

---

Date de transmission de l'acte : 04/02/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/02/2025

---

Numéro de l'acte : d5305 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250128-d5305-DE

---

Date de décision : 28/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions